

Le Bagotier



Journal de Sainte-Hélène-de-Bagot

DÉCEMBRE 2024

À LA UNE



*Le conseil municipal vous
souhaite un bon temps des fêtes !*

**RETOUR SUR LA SOIRÉE RECONNAISSANCE
DES BÉNÉVOLES 2024**
DÉTAILS AUX PAGES 4 ET 5

- 03 MOT DU MAIRE ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
- 06 RÉSUMÉS DES PROCÈS - VERBAUX
- 10 AVIS PUBLICS
- 11 AFFICHEZ-VOUS DANS LE BAGOTIER 2025
- 12 BUDGET 2025 ET PTI 2025-2026-2027
- 14 TAXES - AVIS IMPORTANT
- 15 BIENVENUE À DAVEN ARCHAMBAULT
- 15 PATINOIRE - BÉNÉVOLES RECHERCHÉS
- 15 PASSE-PARTOUT - INSCRIPTION
- 16 RAPPELS - HIVER
- 17 CONSEILS INCENDIE
- 18 RETOUR - GUIGNOLÉE
- 19 MRC - TRANSPORT
- 20 BIBLIO - HORAIRE DES FÊTES

Restez informés via www.sainte-helenedebagot.com

Municipalité de Sainte-Hélène de Bagot Loisirs Sainte-Hélène

Faire parvenir vos documents à publier en format Word AVANT le 10 de chaque mois pour la parution du mois suivant à mun@sainte-helenedebagot.com

BUREAU MUNICIPAL FERMÉ

Pour les vacances des fêtes du
20 décembre au 5 janvier inclusivement.

421, 4^e Av., Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0
www.sainte-helenedebagot.com

CONSEIL MUNICIPAL



MAIRE

R JEAN RAJOTTE
450 791-2297



CONSEILL RE #1

H L NE DUFAULT
450 888-0024



CONSEILLER #2

MARTIN DOUCET
450 502-0457



CONSEILLER #3

ROBERT CHEVRIER
450 502-4411



CONSEILLER #4

PIERRE PAR 
450 278-2327



CONSEILLER #5

MICHEL DAIGLE
450 230-2230



CONSEILLER #6

DANIEL PLANTE
819 388-0036

PERSONNEL
MUNICIPAL



450 791-2455

**BUREAU MUNICIPAL OUVERT DU LUNDI AU JEUDI
DE 8 H 30   12 H ET DE 13 H   16 H 30**

MICHELINE MARTEL | Directrice g n rale
Poste 2240 • dq@sainte-helenedebagot.com

LUCIE CHEVRIER | Directrice g n rale adjointe
Poste 2250 • dga@sainte-helenedebagot.com

BRIGITTE GENDRON | Technicienne administrative
Poste 2340 • info@sainte-helenedebagot.com

MARTINE LUPIEN | Adjointe administrative
Poste 0 • mun@sainte-helenedebagot.com

OLIVIA BOURQUE | Coordonnatrice en loisirs
Poste 2310 • loisir@sainte-helenedebagot.com

CHARLES GAUCHER | Directeur des travaux publics
Poste 2260 • travauxpublics@sainte-helenedebagot.com

FRANCIS RAJOTTE | Directeur service des incendies
incendie@sainte-helenedebagot.com

RAYMOND LESSARD | Inspecteur municipal en b timent
Poste 2230 • inspecteur@sainte-helenedebagot.com
Horaire : mardi de 8 h   12 h | mercredi et jeudi de 8 h   14 h
Sur rendez-vous



**NUM RO D'URGENCE
TRAVAUX PUBLICS
SEULEMENT**

Voici des exemples d'une urgence possible :



Fuite d'eau



Probl me d' gout



Entrave   la circulation

En dehors des heures ouvrables de bureau :

450 250-2481



Mot du maire

Réjean Rajotte
Maire

Bonjour chers citoyens et citoyennes,

L'hiver est à nos portes. Le froid aussi. Soyez prudents sur les routes surtout lorsqu'il peut y avoir de la glace noire. Un accident est si vite arrivé.

Le budget 2025 est finalisé. Nous avons mis tout en œuvre afin de faire un budget équilibré et éviter les hausses de taxes. Le conseil et les employés municipaux de l'administration ont travaillé fort et sont fiers de vous présenter le budget. Une synthèse se trouve dans le présent Bagotier aux pages 12 à 14. Vous recevrez par la poste Le Bagotier de novembre et de décembre dès que la grève de Postes Canada sera terminée. En attendant, vous pouvez les consulter sur notre site Internet au www.sainte-helenedebagot.com, sous l'onglet *Découvrir / Journal Le Bagotier*.

Cet automne, la Municipalité a accueilli deux nouveaux employés aux travaux publics, soit messieurs Bernard Sammut et Daven Archambault. Nous leur souhaitons la bienvenue et espérons qu'ils auront du plaisir à travailler avec nous pour longtemps. Soyez assurés que la nouvelle équipe des travaux publics sera prête afin que les activités hivernales soient disponibles, si la température le permet.

Je vous souhaite de Joyeuses Fêtes. Soyez prudents et on se revoit en janvier.



Mot de la directrice générale

Micheline Martel, OMA
Directrice générale
et greffière-trésorière

Chers hélénois et hélénoises,

Le temps des Fêtes arrive bientôt. Ce fût encore une année exceptionnelle pour la belle Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot. Je tiens à remercier chacun de vous pour votre patience, votre compréhension et votre collaboration pour les maints changements, projets et réparations qui vous ont parfois obligé certaines adaptations temporaires aux habitudes de vie.

Nous vous transmettons le dernier Bagotier de l'année et le prochain vous sera acheminé en février. Vous pouvez suivre les nouvelles de la Municipalité sur Facebook et Infolettre.

À titre de rappel, vous pouvez consulter les Règlements municipaux en tout temps sur le site Internet, dont le Règlement 633-2024 concernant la taxation 2025.

À l'aube de cette fin d'année, je tiens à remercier le conseil pour son écoute, sa motivation et son travail constant au développement de la Municipalité et de la communauté. Le conseil a travaillé fort à la mise en place des projets, le suivi des dossiers, le tout dans une vision du présent, mais aussi de l'avenir.

Également, un grand merci à toute l'équipe municipale des différents départements, pour avoir réussi à offrir une qualité de prestation à la population, à travers les nombreux projets, services et développements. Je salue votre dévouement pour la Municipalité.

En terminant, je profite de l'occasion pour souhaiter à tous les hélénois et hélénoises un temps des Fêtes rempli d'amour et de bonheur avec vos familles et amis. Que ce moment vous ressource et amène dans chacun de vos foyers la paix et la douceur que vous méritez.

“
**La prochaine séance du conseil
sera tenue le 14 janvier 2025,
au 421, 4^e Avenue.**
”

AVIS PUBLIC

Pour consulter les Avis publics :

- ➔ 421, 4^e Avenue (bureau municipal)
- ➔ 400, 2^e Rue (chalet des loisirs)
- ➔ www.sainte-helenedebagot.com
(onglet AVIS PUBLICS)

SOIRÉE RECONNAISSANCE DES BÉNÉVOLES 2024

L'implication des bénévoles dans une communauté est une richesse. La Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot a rendu hommage à ces personnes qui donnent temps et énergie pour le bien des autres lors de sa soirée reconnaissance tenue le 21 novembre dernier.

Chaque bénévole représente un atout majeur pour la communauté. C'est avec gratitude que le maire, monsieur Réjean Rajotte, accompagné de la coordonnatrice aux loisirs, madame Olivia Bourque, a remis une mention spéciale à quatre d'entre eux qui se sont démarqués pendant l'année, selon les catégories suivantes :

- Bénévole s'étant la plus engagée pour l'année 2024 : Paulette Rajotte
- Bénévole étant la plus créative pour l'année 2024 : Josiane Seyer
- Bénévole s'étant la plus impliquée dans le volet sportif : Stéphanie Beaumier (absente sur la photo)
- Bénévole jeune relève pour l'année 2024 : Lorie Girard (représentée par Audrey Lapierre sur la photo)

Dans une ambiance de détente, un cocktail de remerciement a été offert aux personnes présentes et des chèques-cadeaux ont été tirés au sort, le tout accompagné de chansons interprétées par monsieur Pierre Armstrong.

Au nom du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, merci pour ce don de soi!





Résumé de certains sujets du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot tenue le mardi 3 décembre 2024, à 19 h 30.

RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL

3 DÉCEMBRE 2024

ORDRE DU JOUR

1	OUVERTURE DE LA SÉANCE	4	TRANSPORT
1.1	Constatation du quorum et déclaration d'ouverture de la séance;	4.1	Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet entretien – Reddition;
1.2	Période de questions;	5	HYGIÈNE DU MILIEU
2	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	5.1	Rapport résumé du représentant de la Municipalité à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (RIAM);
2.1	Ordre du jour – Adoption;	5.2	Comité de la Rivière Chibouet – Demande d'aide financière – Approbation;
2.2	Procès-verbal – Adoption;	5.3	Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (RIAM) – Achat regroupé de bacs – Approbation;
2.3	Comptes payés et à payer – Adoption;	5.4	Plombexel – Matériaux et installation pour bassin d'eau potable et membranaire – Ratification;
2.4	États comparatifs – Dépôt;	6	SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
2.5	Règlement numéro 633-2024 établissant les taux de taxes et les tarifs de compensations ainsi que les conditions de perception pour l'année 2025 – Avis de motion et dépôt du projet de Règlement;	7	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
2.6	Règlement numéro 632-2024 portant sur la gestion contractuelle et remplaçant et abrogeant le Règlement numéro 589-2022 – Avis de motion et dépôt du projet de Règlement;	7.1	Dérogation mineure – Lot numéro 1 956 605 – Approbation;
2.7	Règlement numéro 631-2024 relatif à la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot – Adoption;	7.2	RCI sur les éoliennes de la MRC des Maskoutains – Nomination d'un inspecteur adjoint pour l'application – Approbation;
2.8	Divulgarion des intérêts pécuniaires des membres du conseil – Prendre acte;	7.3	Règlement numéro 630-2024 modifiant le Règlement numéro 625-2024 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturales (PIIA) – Avis de motion;
2.9	<i>Loi sur l'éthique et la déontologie</i> – Rapport des déclarations à l'égard des dons, marques d'hospitalité ou autres avantages des élus municipaux – Prendre acte;	7.4	Règlement numéro 630-2024 modifiant le Règlement numéro 625-2024 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturales (PIIA) – Adoption du premier projet de Règlement;
2.10	RH – Mandat pour le service d'archiviste et d'aide administrative 2025 – Approbation;	7.5	Presbytère – Service de garde en communauté – Avenant au bail et signature – Autorisation;
2.11	RH – Direction générale – Ajustement salarial 2025 – Approbation;	8	TRAVAUX PUBLICS
3	SÉCURITÉ PUBLIQUE, INCENDIE ET CIVILE	8.1	RH – Fin de probation – Employé numéro 59 – Congédiement;
3.1	Incendie – Demandes mensuelles – Approbation;	8.2	RH – Journalier aux travaux publics – Embauche;
3.2	Incendie – Rapport mensuel – Prendre acte;	9	LOISIRS ET CULTURE
3.3	Incendie – MRC des Maskoutains – Projet de regroupement du secteur Nord – Refus;	9.1	Comité des loisirs Ste-Hélène-de-Bagot – Demande d'autorisation municipale pour effectuer les demandes de permis d'alcool – Approbation;
3.4	Ville de Saint-Pie – Entente intermunicipale en incendie – Déclaration d'intérêt – Prendre acte;	10	AFFAIRES DIVERSES
3.5	Municipalité de Saint-Jude – Entente intermunicipale en incendie – Déclaration d'intérêt – Prendre acte;	11	PÉRIODE DE QUESTIONS
3.6	MSP – Incendie – Bilan des inspections 2019-2024 – Dépôt;	12	CLÔTURE DE LA SÉANCE
3.7	Caserne – Remplacement d'un aérotherme et de la cheminée – Octroi;		
3.8	Incendie – Pince de désincarcération – Acquisition – Approbation;		

2.5 Règlement numéro 633-2024 établissant les taux de taxes et les tarifs de compensations ainsi que les conditions de perception pour l'année 2025 – Avis de motion et dépôt du projet de Règlement

Avis de motion a été donné et le projet du Règlement numéro 633-2024 établissant les taux de taxes et les tarifs de compensations ainsi que les conditions de perception pour l'année 2025 a été déposé.

Le projet de Règlement est disponible sur le site Internet de la Municipalité.

2.6 Règlement numéro 632-2024 portant sur la gestion contractuelle et remplaçant et abrogeant le Règlement numéro 589-2022 – Avis de motion et dépôt du projet de Règlement

Avis de motion a été donné et le projet du Règlement numéro 632-2024 portant sur la gestion contractuelle et remplaçant et abrogeant le Règlement numéro 589-2022 a été déposé.

Le projet de Règlement est disponible sur le site Internet de la Municipalité.

2.7 Règlement numéro 631-2024 relatif à la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot – Adoption

En conséquence des obligations du projet de Loi 57, *Loi édictant la Loi visant à protéger les élus municipaux et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal* (2024, chapitre 24), celle-ci oblige toutes les municipalités à se doter d'un règlement de régie interne des séances du conseil, pour notamment prévoir des normes concernant le maintien de l'ordre, le respect et la civilité, pour assurer la bienséance et le décorum lors des séances du conseil municipal.

Le conseil a adopté le Règlement numéro 631-2024 relatif à la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot.

2.8 Divulgence des intérêts pécuniaires des membres du conseil – Prendre acte

Les membres du conseil ont pris acte de la réception par la directrice générale de l'ensemble des divulgations des intérêts pécuniaires par l'entière des membres du conseil, au 29 octobre 2024.

2.9 Loi sur l'éthique et la déontologie – Rapport des déclarations à l'égard des dons, marques d'hospitalité ou autres avantages des élus municipaux – Prendre acte

La *Loi sur l'éthique et la déontologie* stipule qu'un élu ne peut accepter tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage, quelle que soit sa valeur, qui peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions ou qui risque de compromettre son intégrité. De cette même Loi, il est également mentionné qu'un membre du conseil qui reçoit un don, marque d'hospitalité ou autre avantage et qui n'est pas de nature purement privée ou visé, lorsque sa valeur excède celle que doit fixer le code, laquelle ne peut être supérieure à 200 \$, doit faire l'objet d'une déclaration écrite auprès de la greffière-trésorière de la Municipalité dans les 30 jours de sa réception.

La directrice générale, madame Micheline Martel, déclare n'avoir reçu aucune déclaration des membres du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot pour des dons, marques d'hospitalité ou autres avantages au cours de l'année 2024, et ce, conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie* en matière municipale.

2.10 RH – Mandat pour le service d'archiviste et d'aide administrative 2025 – Approbation

Considérant qu'il est pertinent de combler les heures administratives de la directrice générale adjointe, madame Lucie Chevrier qui occupe le poste à raison de 28 heures par semaine, qui était un poste précédemment de 35 heures par semaine et de poursuivre le mandat d'archive.

Le conseil a autorisé une banque d'heure à madame Sylvie Vanasse, à titre d'employée à temps partiel, pour le mandat d'archives et au soutien administratif.

2.11 RH – Direction générale – Ajustement salarial 2025 – Approbation

En conséquence de la discussion tenue entre les élus pendant la préparation du budget, il a été convenu d'un ajustement du salaire de la directrice générale à raison de 5 %, lequel salaire n'aura pas d'ajustement jusqu'à l'exercice financier 2029, seulement l'indexation annuelle prévue à la Politique des conditions de travail s'appliquera.

3.1 Incendie – Demandes mensuelles – Approbation

Le conseil a approuvé l'achat, avant les taxes applicables de 2 tuyaux pour feux de forêt et herbe au montant de 332,50 \$, chacun et de 12 clés pour boyau rétractable, au montant de 75,00 \$, chacun.

3.3 Incendie – MRC des Maskoutains – Projet de regroupement du secteur Nord – Refus

Les élus ont assisté à la présentation de l'étude de faisabilité pour le regroupement des Services de sécurité incendie de la MRC des Maskoutains en cours.

Les membres du conseil ont décidé d'informer la MRC des Maskoutains du refus de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot de participer à la phase 2 du regroupement des Services de sécurité incendie pour la partie Nord de l'autoroute 20 de la MRC des Maskoutains.

3.7 Caserne – Remplacement d'un aérotherme et de la cheminée – Octroi

Étant donné que l'aérotherme à la caserne est brisé et irréparable dû à son âge et que la cheminée et la sortie murale sont à changer, puisqu'elles sont irrécupérables dû à la pourriture, le conseil a autorisé l'achat d'un aérotherme, avec cheminée et installation, de la compagnie M. Desrosiers inc., au montant de 4 514,00 \$, avant les taxes applicables.

3.8 Incendie – Pince de désincarcération – Acquisition – Approbation

Dépôt de l'offre de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains, pour la vente d'un système de pince de désincarcération usagé.

Les élus ont pris la décision, pour une économie à long terme, de faire l'acquisition d'un système de pince de désincarcération, incluant les équipements mentionnés à l'offre, et ce, auprès de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains, au montant de 3 200,00 \$, sans taxes, vendu tel que vu, sans garantie.

4.1 Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet entretien – Reddition

Comme chaque année, le conseil a fait la résolution pour informer le ministère des Transports du Québec de l'utilisation de l'aide financière visant l'entretien courant et préventif des routes locales de niveaux 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs et exigences du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet Entretien, et ce, pour l'obtention de son aide financière de 127 982 \$.

5.2 Comité de la Rivière Chibouet – Demande d'aide financière – Approbation

Le conseil a réitéré son aide financière au Comité de revitalisation de la rivière Chibouet à venir pour les années 2024 et 2025 en lien avec les travaux et les suivis faits sur le territoire de la Municipalité.

5.3 Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (RIAM) – Achat regroupé de bacs – Approbation

La Municipalité a déclaré son intérêt d'acquérir des bacs roulants, conjointement avec les autres municipalités intéressées de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains et a mandaté cette dernière à procéder à l'appel d'offres. La Municipalité a mentionné ses besoins, soit 11 bacs bruns et 55 bacs bleus.

7.1 Dérogation mineure – Lot numéro 1 956 605 – Approbation

Le conseil a accordé une dérogation afin de permettre de porter la somme totale des deux entrées charretières à 15,0 mètres, sur le lot numéro 1 956 605. Cette demande respecte le Règlement de zonage et aucun préjudice n'est occasionné aux voisins immédiats.

7.2 RCI sur les éoliennes de la MRC des Maskoutains – Nomination d'un inspecteur adjoint pour l'application – Approbation

Le conseil a désigné monsieur Raymond Lessard à titre de fonctionnaire responsable de la délivrance des permis et certificats exigés en vertu des règlements d'urbanisme de la Municipalité, inspecteur adjoint responsable de l'application du Règlement de contrôle intérimaire 24-648 relatif aux éoliennes de la MRC des Maskoutains, dans les limites des devoirs et pouvoirs prévus à ce Règlement.

7.3 Règlement numéro 630-2024 modifiant le Règlement numéro 625-2024 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturales (PIIA) – Avis de motion

Et

7.4 Règlement numéro 630-2024 modifiant le Règlement numéro 625-2024 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturales (PIIA) – Adoption du premier projet de Règlement

Avis de motion est donné et le projet de Règlement sur les PIIA de manière à cibler les travaux susceptibles d'avoir des répercussions importantes sur le milieu bâti a été déposé.

Le projet de Règlement est disponible sur le site Internet de la Municipalité.

8.2 RH – Journalier aux travaux publics – Embauche

Le conseil a autorisé l'embauche d'un nouveau journalier aux travaux publics pour combler le poste vacant. Monsieur Daven Archambault est entré en fonction le 25 novembre 2024.

BUREAU MUNICIPAL FERMÉ

Veillez prendre note que le bureau municipal sera fermé pour les vacances des fêtes du mardi 20 décembre 2024 au 5 janvier 2025 inclusivement. Nous serons de retour le lundi 6 janvier 2025.

AUCUNE PARUTION DU BAGOTIER EN JANVIER

Le Bagotier sera de retour en février.



Résumé de certains sujets du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la
Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot tenue le mardi 5 décembre 2024 à 18 h 30.

RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL

5 DÉCEMBRE 2024

ORDRE DU JOUR

1	Ouverture de la séance;	4	Plan triennal d'immobilisations 2025-2026-2027 – Adoption;
2	Ordre du jour – Adoption;	5	Période de questions;
3	Budget 2025 – Adoption;	6	Levée de la séance.

3 Budget 2025 – Adoption

Le conseil a adopté le budget pour l'année 2025, travaillé de concert avec l'administration municipale, tel que requis à l'article 954 du *Code municipal du Québec*.

Une synthèse du budget de l'année 2025, du PTI et de la taxation sera transmise aux citoyens à chaque adresse civique sur le territoire de la Municipalité, tel que prescrit à l'article 957 du *Code municipal du Québec*.

4 Programme triennal d'immobilisations 2024-2025-2026 – Adoption

Le conseil a adopté le programme triennal d'immobilisations 2025-2026-2027, travaillé de concert avec l'administration municipale, tel qu'édicté à l'article 953.1 du *Code municipal du Québec*;

Une synthèse du budget de l'année 2025, du PTI et de la taxation sera transmise aux citoyens à chaque adresse civique sur le territoire de la Municipalité, tel que prescrit à l'article 957 du *Code municipal du Québec*.

Résumé de certains sujets du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la
Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot tenue le mardi 5 décembre 2024 à 18 h 45.

RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL

5 DÉCEMBRE 2024

ORDRE DU JOUR

1-	Ouverture de la séance et constatation du quorum;	4-	Période de questions;
2-	Ordre du jour – Adoption;	5-	Levée de la séance.
3-	Règlement numéro 633-2024 établissant les taux de taxes et les tarifs de compensations ainsi que les conditions de perception pour l'année 2025 – Adoption;		

3 Règlement numéro 633-2024 établissant les taux de taxes et les tarifs de compensations ainsi que les conditions de perception pour l'année 2025 – Adoption

Le conseil a adopté le Règlement numéro 633-2024 établissant les taux de taxes et les tarifs de compensations ainsi que les conditions de perception pour l'année 2025.

Le conseil municipal a préparé et adopté le budget de l'année financière 2025 pour y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent, tel que décrit à l'article 954 du *Code municipal du Québec*.

Le Règlement est disponible sur le site Internet de la Municipalité.

Une synthèse du budget de l'année 2025, du PTI et de la taxation sera transmise aux citoyens à chaque adresse civique sur le territoire de la Municipalité, tel que prescrit à l'article 957 du *Code municipal du Québec*.

L'entièreté des procès-verbaux se trouve sur notre site Internet. Prendre note que le livre officiel des procès-verbaux, se trouvant au bureau municipal, a préséance sur toute autre version.

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION LE MARDI 7 JANVIER 2025
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 630-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO
625-2024 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)**

Aux personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de Règlement ci-dessus mentionné, avis public est donné de ce qui suit :

1. Adoption du projet de Règlement

Lors de la séance du conseil municipal tenue le 3 décembre 2024, le conseil a adopté, par résolution, le projet de Règlement numéro 630-2024 intitulé « *Règlement numéro 630-2024 modifiant le Règlement numéro 625-2024 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)* ».

2. Assemblée publique de consultation

Conformément à l'article 123 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c.A-19.1), une assemblée publique de consultation aura lieu le **mardi, 7 janvier 2025 à 19 h 30 à la salle du conseil située au 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot**. Au cours de l'assemblée publique, l'objet du projet de Règlement sera expliqué et les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer pourront le faire.

3. Objet du projet de Règlement

Ce projet de Règlement a pour objet de réviser les interventions assujetties au Règlement sur les PIIA de manière à cibler les travaux susceptibles d'avoir des répercussions importantes sur le milieu bâti. Celui-ci ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

4. Consultation du projet de Règlement

Le projet de Règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Municipalité, sous l'onglet Administration municipale / Règlements municipaux. Il peut également être consulté, sur rendez-vous, au bureau municipal situé au 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot. Les personnes intéressées peuvent également appeler au numéro 450 791-2455, poste 2240 pour toute question ou information supplémentaire sur le projet de Règlement.

DONNÉ à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 4^e jour du mois de décembre 2024.



Micheline Martel, OMA, Directrice générale et greffière-trésorière

**RÈGLEMENT NUMÉRO 631-2024 RELATIF À LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT**

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

Lors de la séance ordinaire du 3 décembre 2024, le conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot a adopté le Règlement numéro 631-2024 relatif à la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance, en se présentant au bureau municipal au 421, 4^e Avenue, de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30 du lundi au jeudi ou le consulter sur le site Internet de la Municipalité.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 4 décembre 2024.



Micheline Martel, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 628-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE CONCERNANT CERTAINES DISPOSITIONS APPLICABLES AUX BÂTIMENTS ACCESSOIRES, À L’AFFICHAGE ET AUX DROITS ACQUIS

AVIS est donné que lors d’une séance tenue le 5 novembre 2024, le conseil municipal a adopté le Règlement numéro 628-2024 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de zonage concernant certaines dispositions applicables aux bâtiments accessoires, à l’affichage et aux droits acquis* ».

La municipalité régionale de comté des Maskoutains a délivré un certificat de conformité à l’égard de ce Règlement le 12 novembre 2024.

Ce Règlement est en vigueur depuis la délivrance du certificat de conformité de la MRC, soit le 12 novembre 2024 et est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 421, 4^e Avenue à Sainte-Hélène-de-Bagot, durant les heures régulières d’ouverture où toute personne intéressée peut en prendre connaissance et il est également disponible sur le site Internet de la Municipalité en tout temps.

DONNÉ à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 28^e jour du mois de novembre 2024.



Micheline Martel, OMA, Directrice générale et greffière-trésorière

RÈGLEMENT NUMÉRO 633-2024 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS DE COMPENSATIONS AINSI QUE LES CONDITIONS DE PERCEPTION POUR L’ANNÉE 2025

Par la présente est donné par la soussignée que lors de sa séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, tenue le 5 décembre 2024, le conseil municipal a adopté son Règlement numéro 633-2024 établissant les taux de taxes et les tarifs de compensations ainsi que les conditions de perception pour l’année 2025.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement au bureau municipal au 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot aux heures régulières d’ouverture, ainsi que sur le site Internet de la Municipalité.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 9 décembre 2024.



Micheline Martel, OMA, Directrice générale et greffière-trésorière

EN 2025, AFFICHEZ VOTRE ENTREPRISE DANS



JOURNAL IMPRIMÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT

Communiquez avec



450-381-2908

info@ideegraphik.com

CALENDRIER COLLECTES

● Déchet
 ● Recyclable
 ● Organique
 ● Férié
○ Collecte des résidus domestiques dangereux
 ○ Collecte des gros rebuts

DÉCEMBRE							JANVIER						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7			1	2	3	4	
8	9	10	11	12	13	14	5	6	7	8	9	10	11
15	16	17	18	19	20	21	12	13	14	15	16	17	18
22	23	24	25	26	27	28	19	20	21	22	23	24	25
29	30	31					26	27	28	29	30	31	

BUDGET 2025 ET PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2025-2026-2027

DOCUMENT EXPLICATIF

Madame, Monsieur,

Le 3 décembre dernier, le conseil municipal a procédé à l'adoption de son budget 2025, ainsi qu'à l'adoption de son programme triennal d'immobilisations (PTI) pour les années 2025, 2026 et 2027, lesquels vous sont présentés en synthèse ci-dessous, accompagnés de statistiques et de variations.

Après quelques années à effectuer plusieurs régularisations dans le fonctionnement, avoir mis en place des projets qui étaient en attente de réalisation, avoir réalisé de grands accomplissements à plusieurs égards, dont la construction de l'usine d'épuration, la poursuite de recherche en eau et la mise en place et l'amélioration d'infrastructures, le conseil est très heureux d'avoir une perspective de développement plus stable et une vision sur différents aspects, dont la qualité de vie des citoyens et le développement de notre territoire.

Le conseil a étudié avec attention chaque dépense pour adopter un budget équilibré, qui se maintient dans les 4 millions de dollars, pour poursuivre la qualité des services offerts. Nous ne notons pas d'augmentation notable du budget, en observant même une faible diminution sur la grande majorité des taux de taxation pour 2025.

Dans la situation économique actuelle, il faut considérer le taux d'inflation qui augmente le coût des dépenses nécessaires au fonctionnement normal. De plus, il est à prendre en compte que certaines dépenses demeurent très onéreuses et hors de notre contrôle, comme les contributions à payer aux organismes externes, par exemple : la Sûreté du Québec, la MRC, le RIAM, le SPAD, etc., et dont nous n'avons aucun pouvoir sur les sommes à payer.

Pour cette année, le plan d'immobilisation (PTI) a été adopté avec un montant d'investissement inférieur à l'année dernière pour permettre aux citoyens d'obtenir un compte de taxes sans grande variation. Il faut aussi tenir compte que certaines subventions ne sont pas disponibles ou non confirmées ou dont les montants étaient inconnus lors de la production du budget. Toutefois, le conseil s'est assuré de ne pas négliger les infrastructures et les services. Les projets en immobilisations atteindront un peu plus de 1,2 million de dollars en 2025. Les investissements du PTI sont principalement au niveau du réseau routier, de l'aqueduc et de la recherche en eau, ainsi que des habits de combat en incendie, le projet d'agrandissement du garage municipal et la poursuite d'aménagement des parcs.

Le conseil a appliqué sa décision de mars 2024, soit d'ajouter un paiement supplémentaire pour les comptes de taxes. Les citoyens pourront maintenant acquitter leur compte de taxes, à raison de quatre (4) versements égaux, selon les dates déterminées, ce qui aidera les familles à répartir les paiements dans l'année.

Le Règlement de taxation numéro 633-2024 a également été adopté et est disponible sur le site Internet de la Municipalité. Vous pourrez y consulter l'ensemble de tous les taux de taxation pour l'année 2025.

Bonne lecture!

INFORMATIONS BUDGÉTAIRES ET FISCALES

STATISTIQUES	2024	2025
Évaluation foncière imposable	421 945 061 \$	431 428 800 \$
Évaluation moyenne d'une résidence unifamiliale	234 772 \$	288 729 \$
Pourcentage du niveau du rôle par rapport à la valeur réelle	88%	77%
Pourcentage du budget consacré au service de la dette	5,40%	5,49%

TAUX DE TAXATION (en résumé)		2024	2025
Taxe sur la valeur foncière	Foncier général (taux de base)	0,6007 \$	0,5999 \$
	Immeubles non résidentiels	0,7320 \$	0,6160 \$
	Terrains vagues desservis	1,2014 \$	1,1998 \$
	Immeubles agricoles	0,6007 \$	0,5378 \$
Taxe foncière spéciale investissement	Aqueduc	0,0541 \$	0,0231 \$
	Égout	- \$	0,0323 \$
Tarification pour services résidentiels	Aqueduc - Tarif de base	695,82 \$	588,50 \$
	Égout - Tarif de base	251,04 \$	248,69 \$
	Résidus domestiques	170,00 \$	155,00 \$
	Collecte sélective		
	Matières organiques		
Vidanges septiques	120,00 \$	120,00 \$	

COMPARAISON DES BUDGETS 2024 ET 2025

REVENUS	2024	2025
Taxes	3 932 638 \$	3 750 240 \$
Paielements tenant lieu de taxes	13 850 \$	13 850 \$
Transferts	313 510 \$	320 800 \$
Services rendus	69 855 \$	77 330 \$
Imposition de droits	70 000 \$	68 000 \$
Amendes et pénalités	18 000 \$	18 000 \$
Intérêts	12 100 \$	14 030 \$
Autres revenus	7 000 \$	34 000 \$
TOTAL DES REVENUS	4 436 953 \$	4 296 250 \$

CHARGES	2024	2025
Administration générale	756 210 \$	820 020 \$
Sécurité publique	529 250 \$	561 900 \$
Transport	1 115 744 \$	912 650 \$
Hygiène du milieu	827 936 \$	862 400 \$
Santé et bien-être	18 000 \$	5 500 \$
Aménagement, urbanisme et développement	89 830 \$	86 300 \$
Loisirs et culture	333 313 \$	328 750 \$
Frais de financement	115 435 \$	102 140 \$
Activités d'investissement	411 710 \$	368 090 \$
Remboursement de la dette à long terme	239 525 \$	248 500 \$
TOTAL DES CHARGES	4 436 953 \$	4 296 250 \$

CONCILIATION À DES FINS FISCALES ET AFFECTATIONS	2023	2024
Excédent de fonctionnement non affecté	(104 000) \$	(231 050) \$
Excédent de fonctionnement affecté	- \$	- \$
Fonds de roulement	96 310 \$	2 640 \$
Fonds réservé élections	9 000 \$	(6 000) \$
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE À DES FINS FISCALES	1 310 \$	(234 410) \$

PROGRAMME DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS 2025-2026-2027

RÉPARTITION DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS PAR FONCTION	2025	2026	2027	TOTAL
Administration générale	- \$	- \$	- \$	- \$
Sécurité publique	15 000 \$	15 000 \$	55 000 \$	85 000 \$
Transport	812 000 \$	635 000 \$	1 075 000 \$	2 522 000 \$
Hygiène du milieu	300 500 \$	1 150 000 \$	6 500 000 \$	7 950 500 \$
Santé et bien-être	- \$	- \$	- \$	- \$
Loisirs et culture	145 000 \$	80 000 \$	- \$	225 000 \$
TOTAL	1 272 500 \$	1 880 000 \$	7 630 000 \$	10 782 500 \$

RÉPARTITION DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS PAR MODE DE FINANCEMENT	2025	2026	2027	TOTAL
Financement à long terme	100 000 \$	100 000 \$	3 650 000 \$	3 850 000 \$
Activités de fonctionnement	321 500 \$	433 445 \$	442 500 \$	1 197 445 \$
Excédent de fonctionnement non affecté	281 000 \$	- \$	- \$	281 000 \$
Revenus reportés carrières et sablières	75 000 \$	25 000 \$	25 000 \$	125 000 \$
Revenus autres	1 000 \$	- \$	- \$	1 000 \$
Revenus de transfert	494 000 \$	1 321 555 \$	3 512 500 \$	5 328 055 \$
TOTAL	1 272 500 \$	1 880 000 \$	7 630 000 \$	10 782 500 \$



AVEZ-VOUS UN SOLDE DE TAXES IMPAYÉ ?

VOUS VOULEZ ÉVITER LA VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES ?

Chaque année en novembre, normalement nous transmettons un rappel aux propriétaires ayant des taxes impayées, et ce, afin d'éviter que leur propriété ne soit soumise à la procédure légale de vente pour non-paiement de taxes prévue au *Code municipal du Québec*.

Cette lettre n'a pu être envoyée en rappel en raison de la grève de Postes Canada. Nous vous communiquons donc ce rappel important via Le Bagotier.

Si vous avez un solde impayé, il doit être acquitté immédiatement. Vous devez effectuer le paiement complet, incluant les intérêts. Contactez-nous au 450 791-2455, poste 0 afin de vous assurer de payer le solde réel à zéro.

Tant que Postes Canada est en grève, voici les moyens pour effectuer votre paiement :

- Directement au bureau municipal, par chèque, par Interac ou en argent comptant, durant les heures d'ouverture;
- Par chèque, déposé dans la boîte sécurisée à l'extérieur du bureau municipal, avec le coupon approprié ou en indiquant le numéro de matricule, à n'importe quel moment;
- Par virement avec AccèsD, au comptoir ou au guichet de la caisse Desjardins.

BIENVENUE À NOTRE NOUVEAU JOURNALIER AUX TRAVAUX PUBLICS

Nous avons complété notre équipe des travaux publics avec l'arrivée de monsieur Daven Archambault le 25 novembre 2024.

Avec ses formations, ses connaissances et sa belle motivation, c'est un grand bonheur de l'accueillir parmi nous.

Nous souhaitons la bienvenue à cet hélénois dans l'équipe municipale.

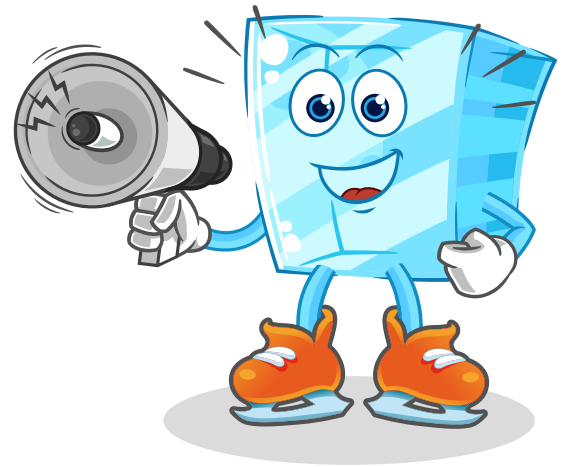


BÉNÉVOLES RECHERCHÉS POUR UNE PATINOIRE TOUTE EN BEAUTÉ

La Municipalité recherche des bénévoles qui aimeraient donner un coup de main afin d'entretenir la patinoire cet hiver. Nous cherchons toujours à améliorer nos services, mais nous avons besoin de votre implication afin que vous en profitiez davantage.

La tâche consiste à faire l'arrosage lors de temps froid, en fin de soirée et la nuit. L'objectif est de trouver un nombre suffisant de bénévoles pour une implication en alternance.

Le défi vous intéresse? Communiquez avec monsieur Charles Gaucher, directeur des travaux publics, au 450 791-2455, poste 2260 ou par courriel à travauxpublics@sainte-helenedebagot.com pour vous inscrire à la liste des bénévoles et recevoir la formation nécessaire.



PROGRAMME PASSE-PARTOUT INSCRIPTION DES NOUVEAUX ÉLÈVES

Année scolaire 2025-2026

Du 17 février au 28 février 2025

Tous les détails au www.csssh.gouv.qc.ca

Information : 450 773-8401, poste 6557





COMMENT VOUS PROCURER LE CALENDRIER DES COLLECTES 2025

Fin de la distribution du Publisac. Trois options s'offrent à vous pour vous procurer votre copie 2025 du calendrier des collectes :

1. En ligne, sur le site Internet de la Municipalité au www.sainte-helenedebagot.com dès maintenant, sous l'onglet Environnement / Matières résiduelles et installations septiques.
2. En ligne, sur le site Internet de la Régie au www.riam.quebec à partir du 23 décembre.
3. Dans les journaux locaux Le Clairon le mardi 17 décembre et La Pensée de Bagot le mercredi 18 décembre. Le calendrier s'y trouvera aux pages centrales.



INTERDICTION DE STATIONNER EN PÉRIODE HIVERNALE

Selon l'article 5.8 du Règlement 614-2023 :

Il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur la voie publique entre 00 h 00 (minuit) et 7 h, du 1^{er} novembre au 31 mars inclusivement, et ce, sur tout le territoire de la municipalité.

La présente interdiction est levée pour les dates suivantes : les 24, 25, 26, et 31 décembre ainsi que les 1^{er} et 2 janvier de chaque année.



LES CENDRES CHAUDES DEHORS

Assurez-vous de déposer les cendres chaudes dans un contenant métallique à fond surélevé muni d'un couvercle. Le contenant doit être déposé à l'extérieur sur une surface non combustible à plus d'un mètre de votre bâtisse pour une période de 7 jours. Afin de réduire les risques d'incendie, les cendres chaudes **NE DOIVENT JAMAIS** être déposées dans les bacs ! Elles peuvent être disposées sur le terrain.



DÉGAGEZ LE PASSAGE !

Soyez prévoyant! Après chaque chute de neige, déglecez et déneigez les sorties de votre domicile, incluant les fenêtres du sous-sol et les balcons, et assurez-vous que les voies d'accès menant à ces sorties soient désencombrées. Ainsi, vous pourrez évacuer rapidement en cas d'incendie et cela facilitera, du même coup, l'intervention des services d'urgence.



DÉGAGEMENT DES PLINTHES CHAUFFANTES

La période de chauffage est de retour

Assurez-vous de maintenir une distance de 10 cm au-dessus et devant la plinthe entre les rideaux, les meubles ou tout autre matière combustible susceptible d'être en contact avec l'élément chauffant.

CONSEILS POUR LES AÎNÉS LA SÉCURITÉ INCENDIE, ÇA N'A PAS D'ÂGE!

AVERTISSEUR DE FUMÉE

- Vérifiez vos avertisseurs en appuyant sur le bouton d'essai chaque mois.
- Favorisez l'installation d'un avertisseur de fumée à lumière stroboscope ou combiné (son et lumière) si vous êtes atteint de surdit  ou de probl mes d'audition.
- Remplacez votre avertisseur de fum e tous les 10 ans   partir de la date de fabrication.

ARTICLES DE FUMEUR

- Ne laissez jamais une cigarette allum e sans surveillance dans un cendrier.
- Ne fumez jamais lorsque vous  tes au lit ou en position couch e. Le danger de vous endormir avec une cigarette allum e est  lev , surtout quand vous  tes fatigu  ou lorsque vous prenez des m dicaments qui vous rendent somnolent.
- Ne laissez jamais personne fumer   proximit  d'un r servoir d'oxyg ne, qu'il soit utilis  ou entrepos  (s'applique  galement   la cigarette  lectronique).

PR VENIR LES FEUX DE CUISSON

- Ne laissez jamais une casserole ou un chaudron sans surveillance sur la cuisini re allum e.
- Utilisez une minuterie.
- Tournez les poign es des casseroles vers l'arri re de la cuisini re pour  viter des accrochages accidentels et des br lures.
- Utilisez des mitaines de cuisine pour prot ger les mains et les bras des br lures.
- Ne d placez jamais un po lon ou une casserole en flamme.
- N' teignez jamais un feu de cuisson avec de l'eau.

PLAN D' VACUATION EN CAS D'INCENDIE

- Faites-vous un plan d' vacuation pour votre r sidence.
- Ayez un t l phone pr s de votre lit et assurez-vous qu'il soit facile d'acc s.
- Laissez lunettes, appareils auditifs et cl s pr s de votre lit.
- Assurez-vous que les portes de sortie et les escaliers soient d gag s.



CONSEILS DE PR VENTION - SERVICE DE PR VENTION INCENDIE



PASSEZ UN TEMPS DES F TES EN TOUTE S CURIT !



RALLONGES  LECTRIQUES



- Utilisez des cordons de rallonge homologu s CSA ou ULC.
- Ne surchargez pas le circuit  lectrique. Utilisez plut t une barre d'alimentation.
- Remplacez tout cordon endommag  ou d gageant de la chaleur.

BR LEUR   FONDUE



- Posez le br leur sur une surface stable qui supporte la chaleur.
- Ne le remplissez jamais lorsqu'il est chaud. Utilisez plut t un second br leur.
- Privil giez un po le   fondue  lectrique.

CUISINE DES F TES



-  vitez toutes distractions lorsque vous faites cuire des aliments (sortir fumer, parler au t l phone, consulter les m dias sociaux, etc.).
- Ne rangez pas d'objets dans le four ou sur la surface de cuisson.
-  loignez les enfants de la cuisini re.
- Prenez soin de bien  teindre les appareils de cuisson avant de quitter la pi ce ou votre domicile.



GUIGNOLÉE

de Ste-Hélène

LA COMMUNAUTÉ HÉLÉNOISE, SYNONYME DE GÉNÉROSITÉ

Le samedi 7 décembre avait lieu la collecte de dons et de denrées, et ce, juste à temps pour les Fêtes. Le retour de la formule du « porte à porte » a été bien accueilli et cela nous a permis d'aider et de soutenir plusieurs personnes et familles. L'incroyable équipe de bénévoles, composée de près de 50 personnes, a donné le ton à cette belle journée remplie de bienveillance. Au nom du comité organisateur, nous remercions nos partenaires et commanditaires qui assurent une aide tout au long de l'année et nous remercions la communauté qui a répondu à l'appel.



AIDE ALIMENTAIRE

En tout temps, les personnes dans le besoin peuvent obtenir de l'aide alimentaire en contactant monsieur Bruno Raymond au 450 513-0829.

LOCATION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES – RÈGLEMENT 611-2023

LOCATION DE SALLES	TARIFS AVANT LES TAXES APPLICABLES				
	RÉSIDENT			NON-RÉSIDENT	
	Jour complet	Prix par heure, maximum 2 h	Période de 4 h	Jour complet	Période de 4 h
Centre communautaire (gymnase)	350,00 \$	40,00 \$	150,00 \$	437,50 \$	187,50 \$
Chalet des loisirs	250,00 \$	35,00 \$	125,00 \$	312,50 \$	156,25 \$
Grande demi-salle - Chalet	Non disponible	30,00 \$	100,00 \$	Non disponible	125,00 \$
Petite demi-salle - Chalet	Non disponible	25,00 \$	75,00 \$	Non disponible	93,75 \$
Montage, démontage et ménage de la salle	Tarif de 35 \$ de l'heure, par homme, avant les taxes applicables				

INFRASTRUCTURES SPORTIVES	TARIFS AVANT LES TAXES APPLICABLES				
	RÉSIDENT	NON-RÉSIDENT	INFRASTRUCTURES	RÉSIDENT	NON-RÉSIDENT
Patinoire	40,00 \$	50,00 \$	Terrain pickleball	20,00 \$	25,00 \$
Terrain de baseball	30,00 \$	37,50 \$	Dek hockey	25,00 \$	31,25 \$
Terrain de volley-ball	25,00 \$	31,25 \$	Skate park	20,00 \$	25,00 \$
Terrain de soccer	25,00 \$	31,25 \$	Jeu de pétanque	10,00 \$	12,50 \$
Terrain de tennis	20,00 \$	25,00 \$			

POUR INFORMATION : Martine Lupien 450 791-2455, poste 0 ou mun@sainte-helenedebagot.com

TRANSPORT ADAPTÉ ET TRANSPORT COLLECTIF RÉGIONAL

DE NOUVELLES GRILLES TARIFAIRES EN VIGUEUR DÈS LE 1^{ER} JANVIER 2025



Transport adapté	Zone 1	Zone 2	Zone 3
Passage simple	3,75 \$	4,25 \$	4,75 \$
Carte 10 passages	30 \$	35 \$	42 \$
Carte mensuelle	80 \$	120 \$	140 \$

Transport collectif régional	Zone 1	Zone 2	Zone 3
Passage simple	4,25 \$	4,75 \$	5,25 \$
Carte 10 passages	37,50 \$	42,50 \$	47,50 \$
Carte mensuelle	120 \$	140 \$	160 \$

Réservation ou annulation : 450 774-8810 | Vous devez choisir la bonne option.

Les loisirs EN MOUVEMENT



Chers citoyens et citoyennes de Sainte-Hélène,

Encore une autre belle année qui se termine. Je souhaite profiter de l'occasion pour vous adresser mes plus sincères remerciements pour votre soutien aux activités organisées au sein de notre communauté.



Grâce à votre engagement, nous avons pu proposer des activités et événements qui ont permis de favoriser un esprit de convivialité au sein de notre municipalité. C'est grâce à vos idées, vos encouragements et votre participation que nous continuons de développer des programmes qui répondent aux besoins de tous.

Je tiens également à remercier tout particulièrement les bénévoles et membres du Comité des loisirs Ste-Hélène qui s'investissent chaque année avec tant de générosité et d'énergie. Leur aide précieuse est indispensable à la réussite de chaque événement et je suis profondément reconnaissante pour leur soutien.

Soyez assurés que nous continuerons à œuvrer pour offrir des activités diversifiées et accessibles à tous. Nous espérons pouvoir compter sur votre participation et votre soutien pour l'année à venir.

En mon nom et au nom du Comité des loisirs Sainte-Hélène, nous vous souhaitons une bonne fin d'année 2024 et au plaisir de vous revoir en 2025!

Olivia Bourque, coordonnatrice en loisirs



Relâche scolaire 2025

Le Comité des loisirs Ste-Hélène tient à vous spécifier qu'il n'offre pas le service de camp de jour pendant la semaine de relâche scolaire en mars 2025. Cependant, quelques activités très intéressantes se déroulent dans la MRC des Maskoutains qui peuvent rendre votre congé scolaire agréable.

Renseignez-vous!



Bibliothèque municipale de
Sainte-Hélène-de-Bagot

670, rue Principale
450 791-2455, poste 2300

Mercredi : 19 h à 21 h
Samedi : 9 h 30 à 11 h 30



VOICI L'HORAIRE DU TEMPS DES FÊTES :

**La Bibliothèque sera fermée
les mercredis 25 et 1^{er} janvier
et ouverte les samedis 28 décembre
et 4 janvier.**

INFO-LOISIRS

HIVER 2025

NOUVEAUTÉ
INSCRIPTION



La plateforme Qidigo fait son entrée à Sainte-Hélène-de-Bagot. Nous vous invitons à créer votre compte afin de procéder à votre inscription. Pour ce faire, simplement suivre les instructions des différentes activités afin de compléter votre inscription. Prendre note que les procédures sont différentes pour chaque cours.

Pour vous inscrire, rendez-vous sur le site Internet de la Municipalité au www.sainte-helenedebagot.com dans la section *Loisirs et vie communautaire* sous l'onglet *Activités et Inscriptions*.

SOCGER FUTSAL (7 À 12 ANS)

Un entraîneur spécialisé viendra enseigner plusieurs techniques et stratégies de jeu. Descriptif de la saison : Saison de 12 semaines comportant des pratiques, 10 matchs contre d'autres municipalités (5 matchs locaux et 5 visiteurs) et un tournoi de fin de saison (fin de semaine). L'horaire complet sera remis lors de la 3^e pratique.

La session débutera le mercredi 22 janvier.

Horaire : Les mercredis de 18 h 15 à 19 h 15 (U9)
(2015-2016-2017)

Les mercredis de 19 h 15 à 20 h 15 (U13)
(2012-2013-2014)

Pas de cours durant la semaine de relâche - 5 mars

Lieu : Gymnase du centre communautaire
(421, 4^e Avenue)

Coût : 90 \$ / 12 semaines incluant les matchs

Matériel : Chaussures d'intérieur pour faire du sport
et protège-tibias obligatoires.

Information : Académie des Légendes au 450 792-2426
ou à academielegendes@hotmail.com

Inscription : NOUVEAU — via la plateforme Qidigo

NOUVEAU

ATELIERS DE CRÉATIONS ARTISTIQUES 3 À 6 ANS

Lors des ateliers, les enfants seront appelés à laisser libre cours à leur créativité, le tout dans un cadre et thème défini par l'animatrice.

Le premier atelier débutera le dimanche 9 février.

Horaire : Les dimanches de 9 h 30 à 10 h 30

- Atelier Saint-Valentin : 9 février
- Atelier Cuisine : 16 mars
- Atelier Pâques : 13 avril
- Atelier Fête des Mères : 4 mai
- Atelier Fête des Pères : 8 juin

Lieu : Bibliothèque (670, rue Principale)

Coût : Gratuit sauf l'atelier cuisine au coût de 5 \$
**Inscription obligatoire. Places limitées
à 8 enfants par atelier.**

Information : Iskra Nakova au nakova.iskra@gmail.com

Inscription : NOUVEAU — via la plateforme Qidigo

GARDIO-MUSCU (FORMULE VARIÉE)

NOUVEAU

Le cours circuit cardio-muscu sera offert par Janie Bellemare, intervenante sportive. Ce cours combinant des exercices cardiovasculaires et musculaires est conçu pour améliorer votre endurance. L'entraînement comprend une série d'exercices effectués dans un ordre spécifique avec peu de pause entre eux. Ce cours est efficace pour améliorer votre endurance cardiovasculaire et musculaire, brûler une tonne de calories et améliorer votre condition physique générale.

La session débutera le mardi 13 janvier.

Horaire : Les lundis de 19 h 40 à 20 h 25

Pas de cours le 3 mars

Lieu : Chalet des loisirs (400, 2^e Rue)

Matériel : Matelas de sol et poids (entre 2 et 5 lb)

Coût : 120 \$ / 10 semaines

Information : Janie Bellemare par courriel à l'adresse :
Janie.bellemare@hotmail.com ou au 819 448-4556

Inscription : NOUVEAU — via la plateforme Qidigo

Les loisirs EN MOUVEMENT



JE GARDE LA FORME (60 ANS ET PLUS)

Un cours de groupe en atelier qui vous permet de développer et de garder vos capacités physiques en général. Il est adapté selon les besoins des participants.

La session débutera le mardi 7 janvier.

Horaire : Les mardis de 8 h 30 à 9 h 20
Lieu : Chalet des loisirs (400, 2^e Rue)
Coût : 120 \$ / 10 semaines
Équipements : Tapis, élastique et bouteille d'eau

Information et inscription :

Anabel Ménard au 450 261-6104 ou par courriel anabelmenard@hotmail.com



DANSE HIP-HOP (6 À 14 ANS)

Un cours de danse est offert aux enfants de 6 à 14 ans. Il est enseigné par Debbie Desmarais, professeure d'éducation physique. Au menu, plaisir, dépassement et créativité.

La session débutera le mercredi 22 janvier.

Horaire : Les mercredis de 18 h 30 à 19 h 30
Pas de cours : 19 et 26 février et 5 et 12 mars
Lieu : Chalet des loisirs (400, 2^e Rue)
Coût : 145 \$ / 10 semaines (payable par virement Interac)
Équipements : Chaussures de sport et bouteille d'eau

Spectacle au dernier cours le 23 avril.

Prévoir un 30 \$ additionnel au 8^e cours pour l'accessoire personnalisé.

Information et inscription :

Debbie Desmarais au 450 501-8624



LIGUE DE BADMINTON POUR ADULTE

La session débutera le lundi 13 janvier.

Horaire : Lundi de 18 h 30 à 21 h 30 (récréatif)
(Début : Lundi 13 janvier)
Jeudi de 18 h 30 à 22 h (compétitif)
(Début : Jeudi 16 janvier)
Pas de cours le lundi 3 mars et le jeudi 6 mars.
Lieu : Gymnase du centre communautaire
(421, 4^e Avenue)
Coût : 40 \$ / session (Résident)
50 \$ / session (Non-résident)
Payable en argent comptant ou par chèque.
Durée : 15 semaines

Information :

Olivia Bourque au 450 791-2455, poste 2310.

Inscription au gymnase :

Les 13 et 16 janvier de 18 h 30 à 20 h



VOLLEY-BALL POUR ADULTE

Matches amicaux de volley-ball libre mixte pour les adultes.

La session débutera le mardi 21 janvier.

Horaire : Les mardis de 19 h à 21 h / **Pas de matchs :**
4 février, 4 et 11 mars, 1^{er} avril et le 6 mai
Lieu : Gymnase du centre communautaire (421, 4^e Avenue)
Coût : 4 \$ à la carte (résident) ou 5 \$ à la carte (non-résident)
Paiement : En argent comptant sur place
Durée : 12 semaines
Équipement : Chaussures de sport de rechange OBLIGATOIRES

Information et inscription :

Karine Landry à karinetrudeau21@gmail.com



COURS DE DANSE EN LIGNE

Initiation à la danse en ligne country pour ceux qui veulent vivre les soirées typiques country.

• DÉBUTANT

La session débutera le mardi 7 janvier.

Horaire : Les mardis de 19 h à 21 h
Lieu : Chalet des loisirs (400, 2^e Rue)

• NOVICE ET INTERMÉDIAIRE

La session débutera le jeudi 9 janvier.

Horaire : Les jeudis de 19 h à 21 h
Lieu : Chalet des loisirs (400, 2^e Rue)

Coût : 120 \$ / 12 semaines

Équipement : Bottes ou chaussures d'intérieur
OBLIGATOIRES

Aucune botte ni chaussure arrivant de l'extérieur ne sera tolérée afin d'éviter le sable, les roches et l'eau qui peuvent causer des chutes.

Paiement : Payable en argent comptant ou par virement bancaire à l'adresse courriel joubail2@gmail.com

Inscription : Jonathan Baillargeon à joubail2@gmail.com

Information : Jo Baillargeon sur Facebook, la page Facebook JB Linedance ou par courriel à joubail2@gmail.com

ATELIERS DE PEINTURE SUR POTERIE, TOILE, BOIS ET ROCHE

Lors des ateliers, vous êtes invités à laisser libre cours à votre créativité en vous adonnant à la peinture sur céramique. Le concept est simple : choisissez votre projet parmi les modèles de céramique, puis décorez-le selon votre instinct créatif.

Le premier atelier débutera le vendredi 10 janvier.

Horaire : Les vendredis de 18 h 30 à 20 h 30
(10 janvier, 7 février, 7 mars, 11 avril, 9 mai et 13 juin)

Lieu : Presbytère (670, rue Principale)

Coût : Entre 15 \$ et 50 \$ selon la pièce (incluant la peinture et le matériel)

Paiement : En argent comptant sur place

Information et inscription :
Carole Pelletier au 450 501-3970



ZUMBA FITNESS (ADULTES)

Un cours de zumba fitness enseigné par Debbie Desmarais, professeure d'éducation physique. Danser et bouger tout en s'amusant sur de la musique latine entraînante.

La session débutera le mercredi 8 janvier.

Horaire : Les mercredis à 19 h 40 à 20 h 40

Pas de cours : 19, 26 février et 5 mars

Lieu : Chalet des loisirs (400, 2^e Rue)

Coût : 126 \$ / 12 semaines ou 70 \$ / 7 semaines
(payable par virement Interac)

Information et inscription :
Debbie Desmarais au 450 501-8624

NOUVEAU

BASKET-BALL 7 À 13 ANS

Matches amicaux de basket-ball libre mixte pour les 7 à 13 ans.

La session débutera le vendredi 17 janvier.

- Horaire :** Les vendredis de 19 h à 20 h
Pas de cours durant la semaine de relâche, vendredi 7 mars.
- Lieu :** Gymnase du centre communautaire (421, 4^e Avenue)
- Coût :** 4 \$ à la carte (résident) ou 5 \$ à la carte (non-résident)
- Paiement :** En argent comptant sur place
- Durée :** 12 semaines
- Équipement :** Chaussures de sport de rechange
OBLIGATOIRES

Information :

Olivia Bourque au 450 791-2455, poste 2310.

Inscription :

Stéphanie Beaumier ou Éric Beauregard, directement sur place.

BASKET-BALL ADULTE

Matches amicaux de basket-ball libre mixte pour les adultes.

La session débutera le vendredi 17 janvier.

- Horaire :** Les vendredis de 20 h 30 à 21 h 30
Pas de cours durant la semaine de relâche, vendredi 7 mars.
- Lieu :** Gymnase du centre communautaire (421, 4^e Avenue)
- Coût :** 4 \$ à la carte (résident) ou 5 \$ à la carte (non-résident)
- Paiement :** En argent comptant sur place
- Durée :** 12 semaines
- Équipement :** Chaussures de sport de rechange
OBLIGATOIRES

Information :

Olivia Bourque au 450 791-2455, poste 2310.

Inscription :

Stéphanie Beaumier ou Éric Beauregard, directement sur place.



★ CLUB DE BOXE ★
ÉTOILE ROUGE

PRIX

Enfant 60 \$ / mois
Adulte 80 \$ / mois
Privé 30\$ / heure

HORAIRE COURS DE GROUPE

Matin Lundi au vendredi
7h à 8h
Midi Lundi au vendredi
12h à 13h
Soir Lundi au jeudi
17h à 20h

**ENTRAÎNEMENT
TABATA**

Lundi 19h à 20h
15 \$ / cours

775, Paul-Lussier
Local 220
Sainte-Hélène-de-Bagot

438-792-2917
boxeetoilerouge@gmail.com



ÊTRE ENTREPRENEUR : UN DÉFI STIMULANT

Devenir entrepreneur est une aventure fascinante mais exigeante, qui repose sur la capacité à transformer une idée en une entreprise viable. L'entrepreneuriat offre une grande liberté, mais aussi une série de défis et de responsabilités.

Les entrepreneurs doivent être polyvalents. Ils jonglent souvent avec plusieurs rôles.

Cet article vous donne envie d'aller plus loin dans votre réflexion vers un retour aux études? Vous pouvez faire appel aux services d'une conseillère gratuitement grâce à SARCA Mobile.



Audrey Gatineau,
conseillère en information scolaire et professionnelle
audrey.gatineau@cssh.qc.ca | 450 773-8401, poste 6731

Audrey Gatineau Pro



Sainte-Hélène-de-Bagot

L'année 2024 tire à sa fin. Il est temps de faire le bilan de nos activités FADOQ :

- Le 50^e anniversaire de notre Club fut un franc succès avec la participation de 175 personnes, sous la présidence d'honneur de Joël Legendre.
- Les jeudis sont les journées FADOQ. Plusieurs activités au chalet des loisirs s'y déroulent : pickleball, vie active, dîners conférence (prochain : 9 janvier), jeux de société, soupers mensuels et souper des fêtes.
- Une équipe de bénévoles fait l'entretien du magnifique jardin "forêt nourricière" près du presbytère.
- Chaque semaine, les arts textiles et tricots ont lieu.
- Collaboration avec le Comité des loisirs à l'activité « Plaisir hivernal ».
- Voyage organisé en autobus.
- Cours d'informatique de téléphone, tablette et ordinateur.

Le bilan de l'année 2024 est prolifique et nous en sommes ravis. C'est pourquoi nous voulons remercier toutes les personnes qui ont oeuvré bénévolement pour nous aider à réaliser toutes ces activités. Un gros merci également à la Municipalité pour son support. Nous l'apprécions énormément.

À vous tous, nous vous souhaitons un Joyeux temps des Fêtes.

Jocelyne Jodoin, Michel Brouillard, Lise Laferrrière, François Demeule, Gisèle Laliberté, Denis Bisailon, Lyne Beauregard



ANNIVERSAIRES MOIS DE JANVIER



M. Guy Gadbois.....	05
Mme Hélène Chicoine Girard.....	06
Mme Cécile Chabot.....	09
Mme Henriette Sénéchal.....	15
Mme Diane Hébert.....	18
Mme Lise Dumont.....	18
Mme Lisette Desroches.....	22
M. Jean-Guy Petit.....	23
Mme Lise-Raymonde Malenfant.....	23
Mme Carmen Stebenne.....	24
M. Daniel Belval.....	29



ANNIVERSAIRES MOIS DE FÉVRIER



M. Guy Stebenne.....	04
M. Michel Brouillard.....	05
M. René Demeule.....	07
M. Gérald Lapierre.....	16
Mme Raymonde Brouillard.....	16
M. Jean Gauthier.....	24
Mme Francine Fluet.....	27
M. Gabriel Paré.....	28
M. Pierre-Yves Martin.....	28

BAC DE RÉCUPÉRATION : QUELLES MATIÈRES Y DÉPOSER ?

Quelles matières sont dorénavant acceptées dans le bac de récupération?

CONTENANTS, EMBALLAGES, IMPRIMÉS. C'est tout! **Plus besoin de chercher les logos de recyclage** sur les contenants et emballages. Voici quelques exemples de contenants, emballages et imprimés, dont plusieurs nouveautés : sacs de croustilles, emballages de médicaments, sacs de plastiques, qu'ils s'étirent ou non, journaux, revues, contenants de verre, contenants de yogourt individuels, contenants alimentaires en polystyrène, boîtes de conserve, capsules de café, emballages de mets à emporter, enveloppes, cahiers, etc.

Régie au 450 774-2350 | www.riam.quebec





LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT

- **Bureau municipal**
421, 4^e Avenue, 2^e étage
Sainte-Hélène-de-Bagot (Québec) J0H 1M0
450 791-2455 • mun@sainte-helenedebagot.com
Site Internet : www.sainte-helenedebagot.com
Heures d'ouverture : lundi au jeudi
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
- **Centre communautaire**
421, 4^e Avenue
- **Chalet des loisirs**
400, 2^e Rue
- **Bibliothèque**
670, rue Principale, entrée par la 6^e Avenue

PARTENAIRES PUBLICS ET PARAPUBLICS DE LA MUNICIPALITÉ ET SERVICES AUX CITOYENS

- **Société Protectrice des Animaux de Drummond (S.P.A.D.)** : 1 855 472-5700 • www.spadrummond.com
- **Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains** : 450 774-2350 • www.riam.quebec
Écocentres : 450 774-2350
- Saint-Hyacinthe : 1880, rue Brouillette
- Acton Vale : 68, rue Noël-Lecomte
- **Sûreté du Québec** : 450 778-8500
- **MRC des Maskoutains** : 450 774-3141 • www.mrcmaskoutains.qc.ca
(Service d'évaluation, Programme de rénovation, Patrimoine, Cours d'eau, Bandes riveraines, Bassin versant, Famille, Développement social et développement rural, Urbanisme, Permis pour les boisés, etc.)
Transport adapté : 450 774-8810
Transport collectif : 450 774-3173
Développement économique / Saint-Hyacinthe Technopole : 450 774-9000
- **Bureau de poste de Saint-Liboire** : 450 793-4188
Comptoir de service postal de Sainte-Hélène-de-Bagot : 450 791-2666 • 655, rue Principale
- **Centre de services scolaires de Saint-Hyacinthe** : 450 773-8401
École Plein-Soleil : 450 773-1237
SARCA : 450 773-8401, poste 6731

PARTENAIRES DU MILIEU POUR LA COMMUNAUTÉ

- **FADOQ** : 450 791-0105
- **Aide aux aînés** :
RADAR (Écoute) : 1 877 658-8509
IMAGES (Maltraitance, détresse et soutien) : 450 502-4395
- **Paroisse et fabrique Sainte-Hélène** : 450 791-2480
Aide alimentaire : 450 513-0829
- **UPA, Ligne travailleurs étrangers temporaire** : 1 888-454-3998

VOS DÉPUTÉS

André Lamontagne, député de l'assemblée nationale du Québec : 1-800-969-3793



Simon-Pierre Savard-Tremblay, député de la Chambre des communes du Canada : 450 771-0505

LES DIFFUSEURS SUR LE TERRITOIRE

Note : Vous devez communiquer avec les compagnies directement pour savoir lesquelles sont disponibles à votre adresse et pour connaître leurs services.

- **Câblevision** : 1 800 567-6353
- **Maskatel** : 1 877 627-5283
- **Télébec** : 1 888 835-3232
- **Cogeco** : 1 866 921-5792
- **Sogetel** : 1 866 764-3835



Salon toilettage Caniya
SAINTE-HÉLÈNE DE BAGOT

**ESPACE PUBLICITAIRE
DISPONIBLE DANS LE JOURNAL
LE BAGOTIER**

POUR INFORMATION :
Audrey Lapierre 450 381-2908
ou info@ideegraphik.com

GRANDE
OUVERTURE

SUR RENDEZ-VOUS
SEULEMENT



TOITURE & RÉNOVATION GÉNÉRALE

450 230-5314



UN PROJET D'AFFAIRES OU
DE NOUVELLE
ENTREPRISE ?

Saint-Hyacinthe Technopole est
LE GUICHET UNIQUE
pour vos projets industriels, commerciaux
et touristiques dans la MRC des Maskoutains

CONTACTEZ-NOUS

450 774-9000 | 1 877 505-1246

st-hyacinthetechnopole.com  



Développement économique
de la grande région de Saint-Hyacinthe



MINI-ENTREPÔTS
— SAINTE-HÉLÈNE —

entrepotsthelene.ca

 info@entrepotsthelene.ca

 **450 381-6664**

Complexe de mini-entrepôts
moderne avantageusement
situé près de l'autoroute 20

**POUR LOCATION
DISPONIBLE
DÈS MAINTENANT!**



Clinique podologique Josiane Forest

Infirmière membre OIIQ et AIISPO

Soin des pieds en résidence et à domicile

450-278-6291

josianeforest@hotmail.com





OFFRE D'EMPLOI

Plusieurs postes disponibles



AVEC UNE GANG DYNAMIQUE, LE TEMPS PASSE VITE !

Horaire flexible | Salaire compétitif | Rabais de 50% sur tes repas | Assurances collectives et plus !

Se présenter sur place et demander Éric ou Nancy OU par courriel à : BO12816@SUNCOR.COM

RESTAURANT A&W | SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT 450-791-2301



RÉSIDENTIEL - COMMERCIAL - AGRICOLE

DAVID FLUET | PROPRIÉTAIRES
MARTIN FLUET

☎ 450 888-1313
780, Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot
www.dfcoffrages.com

TRAVAUX
DE BÉTON

STRUCTURE
D'ACIER

CHARPENTE
DE BOIS

RBO 8335-0868-42



**ENTREPRENEUR
ÉLECTRICIEN
AGRICOLE**

► **SERVICES SPÉCIALISÉS REMO** ◀

COMMERCIAL & RÉSIDENTIEL

450 791-2209 REMO KESSELING
servicespecialisesremo@hotmail.com

305, 5^e avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot



Judith Racicot
jracicot@lussierchevrolet.com
450 778-1112 poste 260
Cell. : 450 278-2697

SUIVEZ-NOUS SUR facebook

RBO 8348-4337-09

CONSTRUCTION
PROY
QUALITÉ SERVICE

450 791-2221
PATRICK ROY, président

Projet clé en main
Pose de portes et fenêtres
Revêtement extérieur
Gestion de projet
Projet domiciliaire
Garantie Maison Neuve
Installation de murs et
de planchers préfabriqués

865, Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0

TOUJOURS PRÊT. TOUJOURS PRÈS.

Livraison de carburant en vrac
Réservoirs et équipement de distribution
Équipe spécialisée à votre service



NOTRE ÉNERGIE À VOTRE SERVICE
CARBURANTS ET MAZOUT

Communiquez avec nous :
909, Paul-Lussier, Ste-Hélène-de-Bagot
Tél : 450-791-2462

*Ultramar est une marque déposée d'Énergie Valero inc. utilisée sous licence par Corporation Parkland.

Relais Routier Petit
549, 3E RANG
STE-HÉLÈNE-DE-BAGOT
J0H 1M0
450-791-2122

SERVICES MÉCANIQUES
POUR VÉHICULES LOURDS

SERVICES D'URGENCES ROUTIÈRES
REMORQUEUSE ET UNITÉ DE SERVICE

MAGASIN DE CHROME
FIER PARTENAIRE DE CHROME SUPPLY WAREHOUSE

SERVICES DE LAVAGE
POUR VÉHICULES LOURDS

Kiosque à la ferme

La petite Savoisie
FERME MARAÎCHÈRE

Des fruits et légumes cultivés localement seront disponibles en libre-service directement à la ferme

477 2e rang
Sainte-Hélène-de-Bagot
Qc. J0H 1M0

Ouverture fin juin 2024

Plâtrage RG

Raphaël Girard

☎ 450-779-5477
✉ rgirard1@live.ca

📍 Plâtrage RG
RBO 5833-5183-01

RÉNOVATION - RÉSIDENTIEL - COMMERCIAL

AUTOCUEILLETTE Camerises

172 4^e Rang, Ste-Hélène-de-Bagot

François Demeule et Jocelyne Lanoie
450 230-0085

Surveillez notre ouverture via notre page :

📘 Camerises Ste-Hélène-de-Bagot

GARAGE DENIS
ORANGE

337, 3^e rang
Sainte-Hélène
QC J0H 1M0

Débosselage Peinture
▷ Anti-rouille ▷ Redressement de châssis
▷ Pose de pare-brise ▷ Estimation d'assurance

450.791.2217 FAX: 450.791.2219

Profitez gratuitement de notre service de livraison dans votre secteur

Médicaments d'ordonnance et en vente libre livrés directement à votre porte.

Joanie Richard
Pharmacienne propriétaire
5950, rue Martineau
Saint-Hyacinthe
450 796-4006
acespharma.ca

Accèspharma
over Walmart

E-G-DION & FILS INC.
ENTREPRENEUR ELECTRICIEN
154, Saint-Patrice, Saint-Liboire QC, J0H 1R0
PIERRE DION

RÉSIDENTIEL | COMMERCIAL | INDUSTRIEL | AGRICOLE

SANS FRAIS 1 800 808-4481 | www.dionelectrique.ca

BMR PRO | **Agiska**
Coopérative

Bienvenue chez vous!

BMR Pro Sainte-Hélène / 450-791-2666
655, rue principale
Sainte-Hélène-de-Bagot (Qc) J0H 1M0

André LAMONTAGNE
DÉPUTÉ DE JOHNSON

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION
MINISTRE RESPONSABLE DU CENTRE-DU-QUÉBEC

☎ 450 546-3251
✉ andre.lamontagne.john@assnat.qc.ca



RBO 5592-8188-01

PAYSAGEMENT Lapierre

f

Sainte-Hélène-de-Bagot
www.paysagementlapierre.com

450-791-2765
patricklapierre@ntic.qc.ca

DEGRANDPRÉ

PUITS - POMPES - TRAITEMENT D'EAU

WARWICK 1, ROUTE 116 EST	VICTORIAVILLE 389, BOUL. DES BOIS-FRANCS N	DRUMMONDVILLE 5224, BOUL. ST-JOSEPH
------------------------------------	--	---

819 472-3286
info@groupedgp.com

GROUPEDGP.COM
RBQ : 8335-7996-13

ALIMENTATION **FAMILLE**

Croteau INC.

Émilie & Daniel Croteau
Épiciers, propriétaires

Marché Ste-Hélène
685 rue Principale
Ste-Hélène de Bagot (Qc) J0H 1M0
Tél. : 450-791-2412 Téléc. : 450-791-2823

MARCHE BONICHOIX



Érablière
L'Autre Versan

- ✳ Repas de cabane à sucre
- ✳ Traiteur froid et chaud
- ✳ Produits de l'Érable
- ✳ Cuisine du terroir

OUVERT À L'ANNÉE

Hélène Belley & Stephan Roy
350, 4^e rang, Sainte-Hélène-de-Bagot
450-791-2616



idéegraphik

Graphisme. Impression. Articles promotionnels. Vêtements.

Besoin d'outils publicitaires?



450 381-2908 | info@ideegraphik.com | Ste-Hélène-de-Bagot

Excavation

219, Rang Charlotte
Saint-Liboire, Qc J0H 1R0

Sylvain Plante

R.B.Q. 8102-7773-03 et Fils Inc.

TERRASSEMENT • TRANSPORT • DEMOLITION

Gravier • Sable • Pierre
Terre à jardin
Terre à gazon tamisée

INSTALLATION DE FOSSES SEPTIQUES
ET DE CHAMPS D'ÉPURATION

MARTEAU HYDRAULIQUE ET CONTRÔLE LASER
PEIGNE DE DÉFRICHEMENT • GODET EN V

Sylvain : 450 793-2534 Bur. : 450 793-2535

Les Entreprises Racicot inc.



DÉNEIGEMENT

Résidentiel et commercial
Sainte-Hélène-de-Bagot
450 518-4297

450-791-2144

Coiffure pour Elle et LUI

Salon Francine Muet Enr.

526, 3^e rang
Ste-Hélène de Bagot
J0H 1M0



IRRIGATION
MARCEL GIRARD ET FILS INC.

450 791-2431

521, rang Sainte-Hélène, Sainte-Hélène-de-Bagot

Efficacité et expérience depuis plus de 30 ans!

GROUPE RCA

ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN



rcaelectrique.com | 450 791-0114

LA FORCE MÉCANIQUE

450 381-AUTO

Depuis 2014



EN RÉPARATION AUTOMOBILE
ATELIER DE MÉCANIQUE

ALIGNEMENT
AUTOMOBILE

MÉCANIQUE GÉNÉRALE
(FREINS, ÉCHAPEMENT, SUSPENSION,
DIRECTION ET BIEN PLUS...)

CHANGEMENT D'HUILE
TÉMOIN D'ANOMALIE
(MOTEUR, AIR BAG, ABS, TPMS...)

AIR CLIMATISÉ

VENTE ET INSTALLATION DE PNEUS

ENTRETIEN VÉHICULES ÉLECTRIQUES/HYBRIDES

ENTRETIEN COMPLET DES VÉHICULES

RÉPARATION/CHANGEMENT DE PARE-BRISE

VOITURES DE COURTOISIE

844, rue Paul-Lussier
SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT
450 381-2886

SITUÉ DANS LE
PARC INDUSTRIEL

LUNDI AU JEUDI : 7 h 30 à 17 h 30
VENDREDI : 7 h 30 à midi



RE/MAX
RENAISSANCE
AGENCE IMMOBILIERE

450.230.6667

Martin Lussier
Courtier immobilier

Israel Lussier
Courtier immobilier

Jacob Lussier
Courtier immobilier résidentiel

LUSSIER IMMOBILIER POUR ÊTRE BIEN CONSEILLÉ!

3100 AVENUE CUSSON - 450-771-7707

REER et CELI

**Cotiser,
ça allège l'esprit**



On vous accompagne dans
la réalisation de vos projets.

Cotisez en ligne
ou avec votre conseiller.

desjardins.com/reerceli

 **Desjardins**